

SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept

Le dix-huit décembre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes de Trepot sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre

**N° 198/17**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 11 décembre 2017,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 27 décembre 2017,

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.  
M. Ducret Sylvain à M. Chabod Gérard, Mme Galmiche Christelle à
- Procuration** Mme Calvi Virginie, M. Maire du Poset Thierry à M. Bardey Philippe, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Bourquin Michel à M. Quété Gérard
- Suppléé(e)s** M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier
- Excusé(e)** Mmes Muller Valérie, Faillenet Bernadette & Boucon Galimard Sabine, Ms. Bole Léon & Moniotte Jacques,  
Mmes Breuillot Christine, Faillenet Maryse & Ragot Maryvonne, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Sage Irénée, Debray Michel, Sage Jean-Luc, Pogliano Jean-Louis, Maugain Romuald, Petetin Yves, M. Simon Gilles & Bonnefoi Frédéric
- Absent(e)s**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Pierre Bruchon, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet de la délibération :**

**ZAE Lavans-Pessans : cession  
de terrain à la SARL GAP  
AUTOMOBILES**

**Nombre de membres**

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 74
- Absents : 25
  - Dont suppléés : 2
  - Dont représentés : 5
  - Excusés : 5
  - Non excusés : 13
- Votants : 81

**Résultat du vote**

- Pour : 81
- Contre : 0
- Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20171218-198-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/01/2018

- Vu la demande d'acquisition foncière formulée par **M. GUIDICELLI Jean-Michel**, gérant de la SARL GAP AUTOMOBILES, le 21 novembre dernier pour la parcelle n° 3 de 2 416 m<sup>2</sup> cadastrée ZE n° 98 afin d'y installer un bâtiment artisanal à vocation de garage automobile / carrosserie,

Considérant le prix de vente des parcelles à 13 € HT/m<sup>2</sup>,

Le conseil, invité à se prononcer, à l'unanimité accepte de céder la parcelle n° 3 de 2 416 m<sup>2</sup> dans la ZAE intercommunale de Lavans-Pessans au prix de 13 € HT/m<sup>2</sup> soit 31 408 € HT à la SARL GAP AUTOMOBILES.

Fait et délibéré en séance, le 18.12.17

Pour Extrait conforme,  
Jean-Claude GRENIER  
Président

